

Conditions particulières des extraits électroniques

Hormis la possibilité de recevoir les extraits de compte sur support papier par voie postale, le Client peut également opter pour la réception dans S-Net d'extraits électroniques sous forme de documents .pdf pour le(s) compte(s) éligible(s) et sélectionné(s) dans la Convention Courrier, respectivement dans S-Net. Par ce choix, le Client renonce à recevoir des extraits de compte sur support papier.

Tout extrait électronique peut être consulté dans S-Net pendant un délai maximal de 5 ans à compter du premier envoi d'un extrait électronique dans S-Net.

Le Client peut solliciter (notamment par message S-Net) la production d'un extrait sur support papier pour toute opération effectuée endéans le délai légal de conservation de dix années, en particulier dans les cas où la période de consultation dans S-Net de 5 années est expirée. Toute recherche, confection et fourniture d'extraits supplémentaires est soumise à la tarification en vigueur.

Spuerkeess se réserve le droit de suspendre l'envoi d'extraits électroniques auquel cas les extraits sont envoyés au Client sur support papier.

Pour toute modification des modalités d'envoi du courrier (hormis le cas où le Client opte dans S-Net pour l'envoi d'extraits électroniques), le Client devra se présenter en agence où ce changement sera documenté par la signature d'une nouvelle Convention d'envoi du courrier.

Lors d'un changement de l'envoi d'extraits électroniques à l'envoi d'extraits sur support papier, l'envoi de copies d'extraits est annulé.